



Risques liés aux machines, outils, équipements

- ✓ Fiche 1 : Machines – Matériels – Equipements
- ✓ Fiche 2 : Outillages à main – Objets piquants, coupants, tranchants (OPCT)
- ✓ Fiche 3 : Equipements sous pression (ESP)

Fiche 1 : Machines – Matériels – Equipements

□ Identification des risques et évaluation des expositions

▪ Classe de danger

○ Présence de pièces en mouvement avec accessibilité aux éléments mobiles - Opérateur non protégé
○ Moyen de protection non actif /défaillant
○ Accès à des pièces nues sous tension
○ Défaillance technique d'une machine /d'un équipement nuisant à la sécurité de son utilisateur
○ Défaillance du dispositif de protection intégré d'une machine /d'un équipement
○ Usage d'une machine / d'un équipement impliquant l'utilisation/émission de rayonnements ionisants intégrés
○ Usage d'une machine / d'un équipement impliquant l'utilisation/émission de rayonnements optiques artificiels (laser /UV / lumière bleue) intégrés
○ Usage d'une machine / d'un équipement impliquant l'utilisation/émission de produits chimiques dangereux
○ Usage d'une machine / d'un équipement impliquant l'utilisation/émission de gaz dangereux
○ Usage d'une machine / d'un équipement impliquant l'utilisation/émission de fluide / gaz très froid
○ Usage d'une machine / d'un équipement impliquant l'utilisation/émission de fluide / gaz très chaud
○ Usage d'une machine / d'un équipement impliquant l'utilisation/émission de produits biologiques
○ Usage d'une machine / d'un équipement impliquant l'utilisation/émission de produits contenant de agents biologiques pathogènes
○ Implantation du poste de travail par rapport à la machine inadaptée – Vision inadaptée de la zone de travail et/ou sur les commandes de la machine
○ Difficulté d'accès, de déplacement en sécurité autour de la machine/équipement
○ Coactivité

▪ Sources d'exposition

○ <i>Utilisation de machines et d'équipements de laboratoire</i>
○ <i>Utilisation de machines liées aux techniques chirurgicales d'expérimentation animale</i>
○ <i>Utilisation d'un robot de dispensation de réactifs (aliquotages)</i>
○ <i>Utilisation de machines et d'équipements d'entretien</i>
○ <i>Utilisation de machines et d'équipements d'aide à la manutention</i>
○ <i>Utilisation de machines et d'équipements techniques/maintenance/travaux</i>
○ <i>Utilisation de matériels électriques défectueux (câbles / isolants endommagés, prises mal fixées)</i>
○ <i>Utilisation de matériels avec source intégrée de rayonnements ionisants</i>
○ <i>Utilisation de matériels avec source intégrée de rayonnements optiques artificiels</i>
○ <i>Utilisation ou émission de produits dangereux par la machine (poussières, fumées, gaz, CMR...)</i>
○ <i>Contact de machines avec des produits contaminés par des micro-organismes</i>
○ <i>Accès non sécurisé à des zones de travail ou des machines</i>
○ <i>Accès aux organes de transmission de puissance (courroie, engrenage...)</i>
○ <i>Accès à des parties brûlantes</i>
○ <i>Accès à des parties froides</i>
○ <i>Inadéquation entre la pression nominale de la tuyauterie/flexible et la pression du fluide</i>
○ <i>Absence de notice d'instruction</i>
○ <i>Absence de protection des machines / équipements</i>
○ <i>Absence de dispositif de balisage</i>
○ <i>Absence de protection des automates ou appareils divers le nécessitant</i>
○ <i>Absence de dispositif de verrouillage des éléments mobiles sur un protecteur mobile (ouverture)</i>
○ <i>Absence de capteur</i>

○ Absence de formation du personnel à l'utilisation des machines, équipements
○ Absence de notice de poste
○ Installation et mise en service de machines, d'équipements
○ Intervention sur des machines, équipements
○ Intervention de personnel non habilité sur du matériel électrique
○ Utilisation de multiprises en série
○ Maintenance des machines, équipements
○ Réparation de machines, d'équipements
○ Modification d'équipements électriques
○ Non-respect de la notice d'instruction
○ Non-respect des procédures d'intervention / utilisation
○ Environnement non adapté à l'installation / implantation du poste (milieux humides, laveries...)
○ Dimensionnement du poste de travail / local non adapté
○ Systèmes d'accès / Accès à la zone machine non aisé
○ Déversement accidentel de liquide sur un appareil électrique
○ Méconnaissance du risque électrique dans l'environnement de travail
○ Facteur aggravant - Non-port des EPI
○ Facteur aggravant - Non-utilisation du matériel de sécurité
○ Facteur aggravant - Matériels de sécurité défectueux
○ Facteur aggravant - Sol mouillé
○ Facteur aggravant - Accumulation de poussières ou de dépôts de graisse
○ Facteur aggravant - Stockage de matériaux inflammables à proximité d'installations électriques
○ Facteur aggravant - Empilage des câbles empêchant l'évacuation de la chaleur
○ Facteur aggravant - Non-port des EPI
○ Facteur aggravant - Non-utilisation du matériel de sécurité
○ Facteur aggravant - Coactivité

▪ **Risques professionnels associés**

○ Risque d'électrisation
○ Risque d'électrocution
○ Risque d'incendie
○ Risque d'explosion
○ Risque de projection d'objets
○ Risque de projection d'aérosols liquides
○ Risque de projection d'aérosols solides
○ Risque de projection de fluides liquides ou gazeux
○ Risque de projection de poussières
○ Risque de contamination chimique, biologique (produits chimiques dangereux, micro-organismes)
○ Risque de brûlures par projection
○ Risque de brûlures par contact avec une surface chaude
○ Risque de brûlures par contact avec une surface froide
○ Risque d'allergie (asthme)
○ Risque d'intoxication
○ Risque provoqué par les champs électromagnétiques (CEM)
○ Risque provoqué par les rayonnements optiques artificiels (ROA)
○ Risque provoqué par les rayonnements ionisants (RI)
○ Risque de surdité (bruit)
○ Risque de fatigue / baisse de la vigilance
○ Risque de chutes (trébuchement, heurt)
○ Risque d'entraînement/happement

○ <i>Risque de cisaillement</i>
○ <i>Risque d'écrasement</i>
○ <i>Risque de chute de hauteur (accès à des zones situées en hauteur)</i>
○ <i>Risque de dysfonctionnement des machines/équipement</i>
○ <i>Risque de dysfonctionnement des systèmes de sécurité (alarmes, sécurités appareils, capotage...)</i>

□ Actions de prévention organisationnelles, collectives et individuelles

▪ Exemple de moyens de prévention organisationnelle à mettre en place

○ Réaliser l'installation des machines / équipements conformément aux instructions du fabricant
○ S'assurer que l'équipement est conforme à la réglementation et au cahier des charges
○ Contrôler la conformité des machines aux exigences réglementaires, normatives en vigueur
○ Assurer les contrôles réglementaires par des organismes accrédités
○ Assurer le contrôle périodique des machines selon les prescriptions du constructeur
○ Assurer la maintenance des équipements électriques par des personnes / entreprises habilitées
○ Contrôler que les arrêts d'urgence sont visibles et accessibles
○ Vérifier les machines avant utilisation
○ Vérifier la présence et le bon fonctionnement des dispositifs de protection
○ Assurer la maintenance préventive et curative des équipements (entretien et vérification)
○ Prendre en compte l'évolutions des techniques
○ Informer les agents préconisations liées à la sécurité des machines
○ Afficher les préconisations liées à la sécurité des machines
○ Signaler les risques liés à l'utilisation d'une machine ou équipement
○ Former et informer les nouveaux entrants, stagiaires et collaborateurs aux postes de travail
○ Rappeler les consignes de sécurité lors des réunions d'équipes
○ Fixer les machines au sol, si nécessaire, selon les préconisations du fabricant
○ Identifier les postes et tâches exposés aux risques électriques
○ S'assurer de la conformité des installations électriques selon les exigences réglementaires
○ Être conforme aux normes en vigueur (NF C 15-100, NF C 13-100, etc.)

▪ Exemple de moyens de protection collective à mettre en place

○ <i>Afficher les plans d'installations électriques</i>
○ <i>Signaler les locaux à risques</i>
○ <i>Baliser les locaux à risques</i>
○ <i>Signaler les accès aux zones électriques</i>
○ <i>Délimiter les zones électriques à risque (accès restreint)</i>
○ <i>Mettre en place des barrières physiques si nécessaire</i>
○ <i>Tenir fermées et verrouillées les armoires électriques</i>
○ <i>Disposer des capots, barrières, obturateurs sur les équipements</i>
○ <i>Etiqueter les circuits et équipements</i>
○ <i>Habiliter si besoin le personnel selon la norme NF C 18-510</i>
○ <i>Préciser le type d'habilitation Basse tension / Haute tension</i>
○ <i>Préciser le niveau d'intervention (0.1.2)</i>
○ <i>Préciser le type d'opération (C.R.E.S)</i>
○ <i>Préciser le domaine de tension (T, V, N)</i>
○ <i>Former et informer des risques et des conduites à tenir en cas d'accident</i>
○ <i>Informers tous les personnels du risque électrique</i>
○ <i>Former le personnel au risque électrique</i>

○ Former tous les utilisateurs de machines, matériels, équipements
○ Former à l'utilisation des aides à la manutention (tables élévatrices, chariots)
○ Former le personnel au risque incendie
○ Privilégier l'emploi de matériels à double isolation
○ Afficher les pictogrammes de danger
○ Mettre à disposition les manuels d'utilisation
○ Protéger les fils conducteurs du risque d'écrasement
○ Ne jamais bricoler une prise électrique endommagée
○ Ne jamais laisser une rallonge branchée à une prise sans qu'elle soit reliée à un appareil électrique
○ Ne jamais toucher à un fil dénudé
○ Ne jamais toucher une prise avec les mains mouillées
○ Ne pas déposer de liquide désinfectant ou autre directement sur les appareils
○ Afficher les consignes des premiers secours à donner aux victimes d'accidents électriques
○ Contrôler régulièrement l'intégrité des fils, câbles, appareils, prises électriques
○ Signaler les situations à risque
○ Signaler les matériels défectueux
○ Isoler les câbles en fonction des risques (eau, poussières, produits chimiques, détérioration mécanique)

▪ **Exemple de moyens de protection individuelle à mettre en place**

○ Mettre à disposition des équipements de protection individuelle conformes et adaptés (gants, masques, lunettes...)
○ Mettre à disposition des vêtements de travail adapté
○ Mettre à disposition des chaussures de sécurité
○ Mettre à disposition des protections oculaire et faciales
○ Mettre à disposition des gants en matériaux isolants (protection thermique)
○ Mettre à disposition des chaussures et bottes isolantes
○ Mettre à disposition des vêtements de protection contre le risque de contact direct et d'arc flash
○ Mettre à disposition des outillages de sécurité isolés
○ Veiller au port effectif des équipements de protection individuelle
○ S'assurer de l'aptitude au poste de travail (visite médicale d'entrée dans la fonction)
○ Préconiser un suivi médical
○ Former et informer tous les personnels (fiche de poste, formations obligatoires)

Pour en savoir + : *Inserm pro*

<https://pro.inserm.fr/je-travaille-a-linserm/prevenir-accompagner-et-agir/prevention-des-risques/risques-physiques-et-materiels-2>

<https://pro.inserm.fr/je-travaille-a-linserm/prevenir-accompagner-et-agir/locaux-et-equipements-de-travail/equipements-machines-et-materiels>

Pour aller plus loin : [Santé et sécurité au travail - INRS](#)

- Constituer des fiches de poste « machines ». Fiche pratique de sécurité. ED 126

- Sécurité des machines CE neuves. Grille de détection d'anomalies. ED 4450

- Sécurité des équipements de travail. Prévention des risques mécaniques. ED 6122

- Vérifications réglementaires des machines, appareils et accessoires de levage. Repères pour préventeurs et utilisateurs. ED 6339

- Principales vérifications périodiques. ED 828

Fiche 2 : Outillages à main – Objets piquants, coupants, tranchants (OPCT)

□ Identification des risques et évaluation des expositions

▪ Classe de danger

<input type="radio"/> OPCT souillés par un agent biologique de groupe de risque 1
<input type="radio"/> OPCT souillés par un agent biologique de groupe de risque 2
<input type="radio"/> OPCT souillés par un agent biologique de groupe de risque 3
<input type="radio"/> OPCT souillés par un agent biologique de groupe de risque 4
<input type="radio"/> OPCT souillés par un agent chimique dangereux CMR
<input type="radio"/> OPCT souillés par un agent chimique dangereux toxique
<input type="radio"/> OPCT souillés par un agent chimique dangereux corrosif
<input type="radio"/> OPCT souillés par un agent chimique dangereux nocif
<input type="radio"/> OPCT dangereux non souillés
<input type="radio"/> OPCT inadaptés non souillés

▪ Sources d'exposition

<input type="radio"/> Utilisation d'objets piquants, coupants, tranchants non-souillés (scalpels, verrerie, ciseaux, cutters, massicots, aiguilles...)
<input type="radio"/> Utilisation de microtomes pour découpe des pièces anatomiques
<input type="radio"/> Utilisation d'outils à main, scies, filteuse, disqueuse, perceuse...
<input type="radio"/> Utilisation d'un outillage défectueux ou inapproprié
<input type="radio"/> Dysfonctionnement des systèmes de sécurité

▪ Risques professionnels associés

<input type="radio"/> Risque de coupure
<input type="radio"/> Risque de plaie
<input type="radio"/> Risque de blessure
<input type="radio"/> Risque d'écrasement
<input type="radio"/> Risque de cisaillement
<input type="radio"/> Risque de pincement
<input type="radio"/> Risque d'arrachement
<input type="radio"/> Risque de chute
<input type="radio"/> Risque de choc
<input type="radio"/> Risque de vibrations
<input type="radio"/> Risque de brûlure
<input type="radio"/> Risque d'électrisation
<input type="radio"/> Risque d'électrocution
<input type="radio"/> Risque de troubles musculosquelettiques
<input type="radio"/> Risque de postures contraignantes

□ Actions de prévention organisationnelles, collectives et individuelles

▪ Exemple de moyens de prévention organisationnelle à mettre en place

○ Vérifier régulièrement les outils avant utilisation
○ Vérifier la présence et le bon fonctionnement des dispositifs de protection
○ Prendre en compte l'évolution des techniques
○ Afficher les préconisations liées à la sécurité des outils
○ Former et informer les nouveaux entrants, stagiaires et collaborateurs aux postes de travail
○ Rappeler les consignes de sécurité lors des réunions d'équipes

▪ Exemple de moyens de protection collective à mettre en place

○ Informer le personnel des risques et des conduites à tenir en cas d'accident
○ Former le personnel à l'utilisation des outils
○ Former aux risques et aux conduites à tenir en cas d'accident
○ Mettre en place des consignes de sécurité
○ Mettre en place des consignes d'utilisation
○ Mettre à disposition des outils conformes
○ Mettre à disposition de conteneurs à outils piquants, coupants, tranchants

▪ Exemple de moyens de protection individuelle à mettre en place

○ Mettre à disposition les EPI adaptés (gants, lunette de protection, chaussures de sécurité, etc.)
○ Mettre à disposition des gants anti-coupures
○ Veiller au port effectif des équipements de protection individuelle
○ S'assurer de l'aptitude au poste de travail (visite médicale d'entrée dans la fonction)
○ Préconiser un suivi médical

Pour en savoir + : *Inserm pro*

<https://pro.inserm.fr/je-travaille-a-linserm/prevenir-accompagner-et-agir/prevention-des-risques/risques-physiques-et-materiels-2>

<https://pro.inserm.fr/je-travaille-a-linserm/prevenir-accompagner-et-agir/locaux-et-equipements-de-travail/equipements-machines-et-materiels>

Pour aller plus loin : [Santé et sécurité au travail - INRS](#)

- Constituer des fiches de poste « machines ». Fiche pratique de sécurité. ED 126
- Sécurité des machines CE neuves. Grille de détection d'anomalies. ED 4450
- Sécurité des équipements de travail. Prévention des risques mécaniques. ED 6122
- Principales vérifications périodiques. ED 828
- Déchets infectieux. Élimination des Dasri et pièces anatomiques humaines. ED 6535
- Déchets dangereux dans l'entreprise. Pensez sécurité ! ED 824

Fiche 3 : Equipements sous pression (ESP)

□ Identification des risques et évaluation des expositions

▪ Classe de danger

○ Bouteille de gaz comprimé (azote, argon, CO ₂ , H ₂ , O ₂ , etc.)
○ Réservoir de gaz liquéfié (azote liquide, hélium liquide, etc.)
○ Bocal de récupération sous pression (gaz rares)
○ Réacteur sous pression
○ Autoclave de laboratoire (réactions chimiques à haute température et haute pression)
○ Réacteur type "Parr" (réactions en chimie organique ou catalyse)
○ Système de vide et de surpression
○ Ligne de vide/inertage avec régulation de pression (verrerie)
○ Pompe à vide avec réservoir tampon (soumis à une dépression importante)
○ Boîte à gants (glovebox) sous pression contrôlée (souvent atmosphère inerte)
○ Appareils de chauffage
○ Appareils de refroidissement
○ Bain thermostaté sous pression (avec fluide caloporteur sous pression)
○ Cryostat avec fluide sous pression
○ Échangeur thermique (montages expérimentaux avec des fluides sous pression)
○ Circuit thermique (montages expérimentaux avec des fluides sous pression)
○ Appareil de mesure
○ Dispositif expérimental spécifique
○ Manomètre
○ Capteur de pression
○ Pressostat
○ Tube haute pression (acier inox, PTFE renforcé, etc.)
○ Raccord haute pression (acier inox, PTFE renforcé, etc.)

▪ Sources d'exposition

○ <i>Utilisation d'autoclaves</i>
○ <i>Utilisation de récipient sous pression (bonbonne d'azote, récipients cryogéniques...)</i>
○ <i>Utilisation de fluides comprimés (lubrifiants, fluides de coupes, climatisation...)</i>
○ <i>Utilisation de gaz sous pression</i>
○ <i>Utilisation de compresseur, chaudière, réseaux techniques...</i>
○ <i>Utilisation de chaudière</i>
○ <i>Utilisation de réseaux techniques</i>
○ <i>Intervention sur des tuyauteries sous pression</i>
○ <i>Intervention sur des pneumatique</i>
○ <i>Utilisation d'obus de gaz comprimé avec manodétendeur non intégré</i>
○ <i>Utilisation d'un détendeur défectueux</i>
○ <i>Défaut d'intégrité des équipements</i>
○ <i>Dysfonctionnement des dispositifs de sécurité</i>
○ <i>Bouteille de gaz non fixée</i>
○ <i>Absence de contrôle périodique des équipements</i>
○ <i>Présence de source d'activation de potentiel incendie (engins motorisés, CEM de forte intensité...)</i>
○ <i>Présence de source d'activation de potentiel explosion (engins motorisés, CEM de forte intensité...)</i>

▪ **Risques professionnels associés**

○ <i>Risque d'anoxie</i>
○ <i>Risque d'asphyxie</i>
○ <i>Risque d'irritation</i>
○ <i>Risque de gelures</i>
○ <i>Risque de brûlure oculaire</i>
○ <i>Risque de brûlure cutané</i>
○ <i>Risque d'inhalation de substances toxiques chimiques</i>
○ <i>Risque d'inhalation de substances toxiques biologiques</i>
○ <i>Risque d'allergies</i>
○ <i>Risque d'incendie</i>
○ <i>Risque d'explosion</i>
○ <i>Risque de projection d'objets</i>
○ <i>Risque de projection de fluides</i>
○ <i>Risque de glissade</i>
○ <i>Risque de chute</i>
○ <i>Risque d'atteintes ostéoarticulaires (TMS)</i>

□ **Actions de prévention organisationnelles, collectives et individuelles**

▪ **Exemple de moyens de prévention organisationnelle à mettre en place**

○ <i>Actualiser régulièrement l'analyse du risque (travaux, nouveaux équipements...)</i>
○ <i>Identifier les postes et tâches exposés au risque « Pression »</i>
○ <i>Contrôler périodiquement les réseaux de distributions eau/gaz</i>
○ <i>Contrôler périodiquement les éléments connexes des installations sous pression</i>
○ <i>Contrôler l'état des systèmes de traitement d'air</i>
○ <i>Contrôler la conformité des systèmes de traitement d'air</i>
○ <i>Contrôler la pression statique à chaque point caractéristique de l'installation</i>
○ <i>Contrôler la vitesse d'air à chaque point caractéristique de l'installation</i>
○ <i>Vérifier tous les 3 ans les installations composées de chaudières entre 400kW3 et 50MW3</i>
○ <i>Vérifier la conformité aux exigences de sécurité CE des équipements</i>
○ <i>Contrôler périodiquement les équipements ou installations sous pression</i>
○ <i>Assurer la maintenance préventive et corrective des équipements ou installations sous pression</i>
○ <i>Contrôler régulièrement les gaines de protection y compris raccords, filetages et joints</i>
○ <i>Veiller au respect des dates de remplacement des gaines, joints, etc.</i>
○ <i>Contrôler l'étanchéité des éléments</i>
○ <i>Contrôler l'étanchéité du confinement des fluides frigorigènes (charge > 2 kg, > 30 kg, > 300 kg)</i>
○ <i>Afficher les consignes de sécurité</i>
○ <i>Aménager un accès facile</i>
○ <i>Veiller à un sol en parfait état</i>
○ <i>Sécuriser l'accès des zones / locaux de stockage</i>
○ <i>Assurer une ventilation permanente</i>
○ <i>Installer si possible un local en extérieur pour permettre une ventilation permanente et naturelle</i>

▪ **Exemple de moyens de protection collective à mettre en place**

○ <i>Réaliser l'inventaire des bouteilles de gaz y compris leur date limite</i>
○ <i>Tenir à jour l'inventaire des bouteilles de gaz</i>

<i>○ Veiller au respect des dates limite de requalification des bouteilles de gaz</i>
<i>○ Veiller au respect des dates limite de péremption des bouteilles de gaz</i>
<i>○ Former les agents aux risques liés équipements sous pression (habilitation chauffagiste, autoclave ...)</i>
<i>○ Former les agents à la manipulation des bouteilles de gaz</i>
<i>○ Former et informer le personnel aux risques spécifiques (fluides, gaz, produits CMR, Légionelle...)</i>
<i>○ Informer le personnel des dangers liés aux équipements sous pression</i>
<i>○ Afficher les consignes d'utilisation des équipements sous-pression</i>
<i>○ Afficher les dates d'intervention sur les installations sous pression (consignation, coupure...)</i>
<i>○ Se procurer les fiches techniques auprès des fournisseurs</i>
<i>○ Se procurer les fiches de données de sécurité sur les gaz auprès des fournisseurs</i>
<i>○ Afficher les consignes détaillant les mesures à prendre en cas d'accident</i>
<i>○ Afficher les notices de postes</i>
<i>○ Baliser les zones d'utilisation et de stockage des gaz en fonction des risques</i>
<i>○ Séparer les bouteilles par famille de risque</i>
<i>○ Limiter l'accès des zones techniques aux seules personnes habilitées</i>
<i>○ Identifier clairement les vannes de coupures</i>
<i>○ Identifier clairement les zones dangereuses</i>
<i>○ Respecter la réglementation relative aux atmosphères explosives (ATEX)</i>
<i>○ Installer des détecteurs de gaz adaptés à la nature des gaz utilisés (CO2, N2, O2)</i>
<i>○ Relier les détecteurs de gaz à une alarme sonore et visuelle,</i>
<i>○ Asservir la coupure de l'alimentation en gaz</i>
<i>○ Assurer le déclenchement d'une éventuelle ventilation forcée (gaz inflammables, toxiques)</i>
<i>○ Limiter les quantités de gaz stockés</i>
<i>○ Maintenir obligatoirement en position verticale les bouteilles de gaz</i>
<i>○ Arrimer les bouteilles à un élément fixe, au 2/3 de leur hauteur, par une chaînette</i>
<i>○ Éviter toutes sources d'inflammation en présence d'un gaz inflammable</i>
<i>○ Maintenir à une température compatible avec la nature des gaz stockés</i>
<i>○ Utiliser les raccords, les robinets et les détendeurs adaptés</i>
<i>○ Ne tolérer aucune fuite</i>
<i>○ Ne pas utiliser toute bouteille présentant un défaut ou une détérioration</i>
<i>○ Ne pas utiliser une bouteille dont la date de requalification est dépassée</i>
<i>○ Ne jamais bricoler un robinet</i>
<i>○ Ne jamais graisser un détendeur</i>
<i>○ Utiliser un chariot porte-bouteille adapté pour le transport</i>
<i>○ Acquérir des armoires de stockage ventilées pour les gaz toxiques et corrosifs</i>

▪ **Exemple de moyens de protection individuelle à mettre en place**

<i>○ Mettre à disposition les EPI adaptés (chaussures de sécurité, gants de manutention...)</i>
<i>○ Veiller au port effectif des équipements de protection individuelle</i>
<i>○ Respecter les conduites à tenir en cas d'accident</i>

Pour en savoir + : Inserm pro

<https://pro.inserm.fr/je-travaille-a-linserm/prevenir-accompagner-et-agir/prevention-des-risques/risques-physiques-et-materiels-2>

Pour aller plus loin : [Santé et sécurité au travail - INRS](#)

- Constituer des fiches de poste « machines ». Fiche pratique de sécurité. ED 126
- Sécurité des machines CE neuves. Grille de détection d'anomalies. ED 4450
- Sécurité des équipements de travail. Prévention des risques mécaniques. ED 6122
- Principales vérifications périodiques. ED 828